

REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 mars 2025

L'an 2025, le lundi 17 mars à 16 heures, le conseil d'administration de la Régie d'exploitation des Montagnes de Lans s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans, La Sierre, 38250 Lans-en-Vercors, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles TABITA, Président, à la suite de la convocation envoyée à l'ensemble des membres du conseil d'administration le douze mars 2025.

Président de séance :

Jean-Charles TABITA

Membres du conseil d'administration :

Guy CHARRON, Daniel MOULIN, Christian COLLAVET

Membres du conseil d'administration avec voix consultative :

Marie GALLIENNE, directrice de la REML

Invité :

Valéry ROUTABOUL, directeur d'exploitation de la REML

Excusés ayant donné pouvoir :

Christian GIANESE à Christian COLLAVET

Excusés :

Isabelle MARECHAL, Frédéric BEYRON

Michaël KRAEMER, représentant de la commune de Lans-en-Vercors

Secrétaire de séance :

Daniel MOULIN

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 5

Délibération n° DEL2025 003 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DE LA REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS

Les règles de la Comptabilité Publique impliquent que la Directrice (Ordonnateur) et le Comptable public tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité de l'ordonnateur est retracée dans le Compte Administratif, celle du Comptable public dans le Compte de Gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, au conseil d'administration. Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au conseil d'administration.

Le conseil d'administration déclare que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans au titre de l'exercice 2024 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Considérant l'exactitude des écritures, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'approuver le Compte de Gestion 2024 du Budget Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans.

Pour extrait conforme,
le 18/03/2025.

Le Président
Jean-Charles TABITA



REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 mars 2025

L'an 2025, le lundi 17 mars à 16 heures, le conseil d'administration de la Régie d'exploitation des Montagnes de Lans s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans, La Sierre, 38250 Lans-en-Vercors, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles TABITA, Président, à la suite de la convocation envoyée à l'ensemble des membres du conseil d'administration le douze mars 2025.

Président de séance :

Jean-Charles TABITA

Membres du conseil d'administration :

Guy CHARRON, Daniel MOULIN, Christian COLLAVET

Membres du conseil d'administration avec voix consultative :

Marie GALLIENNE, directrice de la REML

Invité :

Valéry ROUTABOUL, directeur d'exploitation de la REML

Excusés ayant donné pouvoir :

Christian GIANESE à Christian COLLAVET

Excusés :

Isabelle MARECHAL, Frédéric BEYRON

Michaël KRAEMER, représentant de la commune de Lans-en-Vercors

Secrétaire de séance :

Daniel MOULIN

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 5

1. Délibération n° DEL2025 004 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS

Il est proposé au conseil d'administration d'examiner le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans dont les résultats s'établissent comme suit :

	DEPENSES 2024	RECETTES 2024	SOLDE D'EXECUTION
FONCTIONNEMENT	1 278 784,52	1 299 709,55	20 925,03
REPORTS DE L'EXERCICE 2023	46 887,67	0,00	-46 887,67
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 325 672,19	1 299 709,55	-25 962,64
INVESTISSEMENT	243 496,57	277 011,42	33 514,85
REPORTS DE L'EXERCICE 2023		57 870,45	57 870,45
TOTAL INVESTISSEMENT	243 496,57	334 881,87	91 385,30
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2025	31 511,75	0,00	-31 511,75
TOTAL INVESTISSEMENT R.A.R inclus	275 008,32	334 881,87	59 873,55
TOTAL	1 600 680,51	1 634 591,42	33 910,91

Il est précisé que l'ordonnateur est la directrice de la Régie d'exploitation des Montagnes de Lans, dont les statuts l'excluent de toute voix délibérative.

Le Conseil d'administration est invité à approuver le Compte Administratif du Budget Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans qui vient de lui être présenté.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE d'approuver le compte administratif exercice 2024 du Budget Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans énoncé ci-dessus.**

Pour extrait conforme,
le 18/03/2025.

Le Président
Jean-Charles TABITA



REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 mars 2025

L'an 2025, le lundi 17 mars à 16 heures, le conseil d'administration de la Régie d'exploitation des Montagnes de Lans s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans, La Sierre, 38250 Lans-en-Vercors, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles TABITA, Président, à la suite de la convocation envoyée à l'ensemble des membres du conseil d'administration le douze mars 2025.

Président de séance :

Jean-Charles TABITA

Membres du conseil d'administration :

Guy CHARRON, Daniel MOULIN, Christian COLLAVET

Membres du conseil d'administration avec voix consultative :

Marie GALLIENNE, directrice de la REML

Invité :

Valéry ROUTABOUL, directeur d'exploitation de la REML

Excusés ayant donné pouvoir :

Christian GIANESE à Christian COLLAVET

Excusés :

Isabelle MARECHAL, Frédéric BEYRON

Michaël KRAEMER, représentant de la commune de Lans-en-Vercors

Secrétaire de séance :

Daniel MOULIN

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 5

1. Délibération n° DEL2025 005 : AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DE LA REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS

Le Président présente à l'assemblée les résultats de l'exercice 2024 du budget Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans et ses modalités d'affectation :

RESULTAT D'EXPLOITATION	
RESULTAT DE L'EXERCICE	20 925,03
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	-46 887,67
Résultat à affecter :	-25 962,64
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	91 385,30
Besoin de financement	
Excédent de financement (R 001 (+))	91 385,30
SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	-31 511,75
SOLDES CUMULÉS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	59 873,55
AFFECTATION	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00
Report en fonctionnement (D 002 (-))	-25 962,64

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver les modalités d'affectation des résultats 2024 du budget Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans énoncées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
le 18/03/2025.

Le Président
Jean-Charles TABITA



REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 mars 2025

L'an 2025, le lundi 17 mars à 16 heures, le conseil d'administration de la Régie d'exploitation des Montagnes de Lans s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans, La Sierre, 38250 Lans-en-Vercors, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles TABITA, Président, à la suite de la convocation envoyée à l'ensemble des membres du conseil d'administration le douze mars 2025.

Président de séance :

Jean-Charles TABITA

Membres du conseil d'administration :

Guy CHARRON, Daniel MOULIN, Christian COLLAVET

Membres du conseil d'administration avec voix consultative :

Marie GALLIENNE, directrice de la REML

Invité :

Valéry ROUTABOUL, directeur d'exploitation de la REML

Excusés ayant donné pouvoir :

Christian GIANESE à Christian COLLAVET

Excusés :

Isabelle MARECHAL, Frédéric BEYRON

Michaël KRAEMER, représentant de la commune de Lans-en-Vercors

Secrétaire de séance :

Daniel MOULIN

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 5

1. Délibération n° DEL2025 006 : BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter le projet du Budget Primitif 2025 suivant, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 447 895,45 €	1 447 895,45 €
INVESTISSEMENT	361 931,66 €	361 931,66 €
TOTAL	1 809 827,11 €	1 809 827,11 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'approuver le budget primitif 2025 de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans.

Pour extrait conforme,
le 18/03/2025.

Le Président
Jean-Charles TABITA



REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 mars 2025

L'an 2025, le lundi 17 mars à 16 heures, le conseil d'administration de la Régie d'exploitation des Montagnes de Lans s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans, La Sierre, 38250 Lans-en-Vercors, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles TABITA, Président, à la suite de la convocation envoyée à l'ensemble des membres du conseil d'administration le douze mars 2025.

Président de séance :

Jean-Charles TABITA

Membres du conseil d'administration :

Guy CHARRON, Daniel MOULIN, Christian COLLAVET

Membres du conseil d'administration avec voix consultative :

Marie GALLIENNE, directrice de la REML

Invité :

Valéry ROUTABOUL, directeur d'exploitation de la REML

Excusés ayant donné pouvoir :

Christian GIANESE à Christian COLLAVET

Excusés :

Isabelle MARECHAL, Frédéric BEYRON

Michaël KRAEMER, représentant de la commune de Lans-en-Vercors

Secrétaire de séance :

Daniel MOULIN

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 5

Délibération n° DEL2025 007 : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE AVEC LA COMMUNE DE LANS-EN-VERCORS

Monsieur le Président indique qu'il convient de préciser les modalités de l'assistance technique, administrative et comptable fournie par la Commune de Lans-en-Vercors à la Régie d'exploitation des Montagnes de Lans.

La convention proposée à l'assemblée a pour objet de préciser les conditions et modalités d'assistance de la Commune de Lans-en-Vercors à la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, fixant les conditions de cette occupation ainsi que les droits et obligations de chacune des parties, dans la mesure où cette assistance est nécessaire à l'exercice de ses compétences.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'assistance technique, administrative et comptable entre la Commune de Lans-en-Vercors et la Régie d'exploitation des Montagnes de Lans ;
- **AUTORISE** Madame la Directrice à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Pour extrait conforme,
le 18/03/2025.

Le Président
Jean-Charles TABITA

